## Arrêté validant la votation cantonale du 19 juin 2011

## Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les résultats de la votation cantonale du 19 juin 2011; vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984; sur la proposition de sa présidente, arrête:

## Article premier La votation cantonale du 19 juin 2011 sur:

- 1. la loi du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant modification de la loi sur les contributions directes (LCdir) (imposition des personnes morales);
- l'initiative législative populaire cantonale « Pour un nombre approprié de structures d'accueil de qualité » et le contre-projet du Grand Conseil sous forme d'une loi sur l'accueil des enfants (LAE),

est validée.

Art. 2 Le présent arrêté sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 6 juillet 2011

Au nom du Conseil d'Etat:

La présidente, La chancelière, G. ORY S. DESPLAND